



ACCORD-CADRE POUR L'ACHAT DE TITRES RESTAURANT POUR LES AGENTS DE GRAND CHAMBERY

Avenant n°1 au marché n°FI7085

Juillet 2020

ENTRE

GRAND CHAMBERY
DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES ASSURANCES
106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 26 61 27 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

La communauté d'agglomération GRAND CHAMBERY, dont le siège social se trouve 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par sa vice-présidente en charge des ressources humaines, dûment habilitée à la signature de cet avenant par décision du Bureau

d'une part ,

ET

La société UP, domiciliée 27/29 avenue des Louvresses 92230 GENEVILLIERS inscrite au RCS sous le n° B 642 0044 366 et représentée par Madame FEIRREIRA Marina Directrice Solutions Ressources Humaines.

d'autre part,

VU

L'accord-cadre F17085 d'achat de titres restaurant pour les agents de Grand Chambéry notifié le 27/11/2017 et notamment l'article 3.2 de l'acte d'engagement relatif à la durée du marché,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 a pour objet de prolonger de 33 jours le marché conclu entre Grand Chambéry et la société UP, soit pour la période du 28 novembre 2020 au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant total de l'avenant au marché est fixé à 45 833 € HT.

ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant du marché initial	1 650 000 € HT
Montant de l'avenant n°1	<u>+ 45 833</u>
Nouveau montant du marché	1 695 833 € HT
Pourcentage d'augmentation	2.78%

ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES

Les clauses des marchés initiaux non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Chambéry le
Lu et approuvé

Pour la Société UP,

Pour Grand Chambéry,